

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA
MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE NUMERIQUE AU
SEIN DU POINT D'ACCES AU DROIT**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant la volonté de réaliser une permanence numérique au Point d'Accès au Droit afin de contribuer à la lutte contre l'illectronisme ;

Considérant que l'association INTERFACES, labellisée France Services, possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette permanence ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de prestation de service entre les parties ;

DECIDONS

ARTICLE 1 :

L'association INTERFACES est chargée de réaliser des permanences numériques au POINT D'ACCES AU DROIT, situé 29 rue Carnot à Wattlelos, en vue de contribuer à la lutte contre l'illectronisme.

ARTICLE 2 :

Une convention de prestation de service est conclue entre la Commune et l'association INTERFACES afin de mettre en œuvre ce dispositif durant l'année 2025. Chaque permanence (3h30) fait l'objet d'un coût de 110 euros nets.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le 19.02.25
Le Maire,
Dominique BAERT



Fait à Wattlelos, le 18 février 2025
Pour extrait conforme

Le Maire,

